

La réingénierie: Quels sont les impacts pour nos programmes sociaux?

Qu'est-ce que la « réingénierie »?

Depuis son élection en avril 2003, le Parti Libéral du Québec a entrepris une révision d'ensemble de rôle du gouvernement dans la société québécoise, révision présentée comme la « réingénierie » ou encore la « modernisation » de l'État. Ces efforts illustrent la volonté de réduire la taille de l'État : en clair, réduire les services publics, imposer des tarifications, privatiser.

Cette « réingénierie » affecte de nombreux secteurs de notre société et aura un impact profond sur nos programmes sociaux et sur notre société dans son ensemble. Ce document met en lumière certains des moyens par lesquels cette réingénierie est mise en application : baisses d'impôts, coupures de budgets, tarifications, adoption de lois et de politiques.

La réingénierie signifie... une orientation claire en faveur des baisses d'impôt

Bien que les budgets déposés à l'été 2003 et au printemps 2004 ne livrent pas les baisses d'impôt annoncées (1 milliard par année), le gouvernement continue de maintenir cette orientation.

Quel est l'impact des baisses d'impôt pour nos programmes sociaux?

37% du budget global québécois provient de l'impôt sur le revenu des particuliers. Des baisses d'impôt importantes ont donc un impact majeur sur les revenus qui nous permettent de maintenir nos programmes sociaux. Sur une période de 5 ans, c'est 15 milliards\$ qui seront ainsi retranchés des revenus de l'État. Combinées avec les réductions d'impôts du gouvernement PQ, ces réductions d'impôt représentent un total de 39,9 milliards\$ sur 8 ans. Ceci veut dire passablement moins d'argent pour les programmes sociaux dont nous avons besoin, ainsi que pour la lutte à la pauvreté.

La réingénierie signifie... des coupures de budgets

Le gouvernement a déposé deux budgets jusqu'à maintenant, un « mini-budget » en juin 2003 et un budget régulier en mars 2004. Les coupures annoncées dans l'un et l'autre sont préoccupantes.

Coupures dans l'éducation

- **juin 2003** : 110 \$millions de moins de réinvestissement en éducation par rapport à 2002-2003, mettant un terme au programme "Ça bouge après l'école" (81 millions \$ sur trois ans) et entraînant des manques à gagner pour les réseaux du primaire, du secondaire, du collégial et des universités (53 millions \$);
- Le programme de prêts et bourses n'a pas été indexé pour la première fois depuis 1999 (ce qui équivaut à une coupure de 12 \$millions);
- Suspension du programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, privant ainsi 8 000 jeunes (5 millions \$);
- Coupures de 15 millions \$ dans les Fonds subventionnaires de recherche
- Le Ministère de l'Éducation du Québec a approuvé des hausses de frais de scolarité (frais afférents) dans 23 cégeps;
- **mars 2004** : Hausse des crédits de 2,7% seulement (il aurait fallu 3,9% pour seulement indexer)
- Coupure de 63 millions\$ dans l'aide financière aux étudiants (réduction substantielle de bourses et accroissement de l'endettement)

Aide sociale

- **juin2003** : Application plus sévère des pénalités (de 75\$ à 300\$ par mois) pour refus de participer aux programmes proposés par Emploi-Québec (une mesure annoncée par le Ministre de l'Emploi, de la Solidarité Sociale et de la Famille)
- Annonce initiale d'un objectif de retirer 25 000 ménages de la sécurité de revenu. L'objectif a été révisé à 6 000 en décembre 2003.
- **mars 2004** : Coupure de 48 millions\$ à l'aide sociale et de 30 millions\$ à Emploi-Québec. Conséquence directe de ces coupures, 100 agents d'aide sociale ont perdu leur poste, dans la seule région de Montréal.
- Diverses mesures d'incitation au travail sont mises en place.

Immigration et relations avec les citoyens

mars 2004 : Coupure de 16% entraînant des coupures dans la francisation, dont une réduction de 150\$ à 30\$ par semaine de l'allocation versée aux étudiants, qui devront recourir à l'aide sociale (s'ils sont admissibles).

Garderies

juin 2003 : Les budgets des garderies ont été amputés de 2.6%.

Autres ministères

Mars 2004 : Affaires internationales, coupure de 11%; Ressources naturelles, coupure de 11%; Environnement, coupure de 8%; Travail, coupure de 7%; Sécurité publique coupure de 4%; Télé-Québec, coupure de 8%, etc.

Habitation

- **juin2003** : Coupures de 5,5 millions (25%) dans les budgets de rénovation des Habitations à loyer modique (HLM).
- Transfert de subventions, dans le cadre du programme de logement abordable, qui permettent de bonifier le volet privé du programme aux dépens du volet logement social (plus de 2000 logements sociaux perdus de cette manière).
- Étude sur la possibilité de modifier les règles de calcul en vigueur à la Régie du logement pour permettre légalement des hausses de loyer plus élevées et re-questionnement du rôle même de la Régie du logement.
- **mars 2004** : Des ajouts d'argent pour permettre d'accélérer la construction et d'accroître le nombre de logements, mais augmentation de la part qui sera réalisée dans le marché privé (avec des loyers de 800\$ pour un 2 chambres à coucher). Malgré des engagements publics en ce sens et une liste d'attente de 17 500 personnes à Montréal, aucune somme n'a été dégagée pour reprendre la construction de HLM.

Santé

Mars 2004 : Investissement supplémentaire de 995 millions\$, incluant l'indexation des coûts de système, les déficits des hôpitaux et 200 millions\$ pour le développement. Ces montants cependant, ne prévoient pas d'augmentations de salaires ni le règlement de l'équité salariale, non plus qu'ils permettent de faire face aux besoins actuels en termes de listes d'attente, de soins de longue durée de maintien à domicile, de santé mentale, de réadaptation, de soutien aux groupes communautaires (des coûts estimés à 1,1 milliard\$).

La réingénierie signifie... des tarifications accrues

Hausse des coûts de l'électricité pour les contribuables québécois

- En juin 2003, le gouvernement a demandé à Hydro-Québec d'augmenter sa contribution aux revenus du gouvernement de 600 millions supplémentaires. Ceci s'est traduit par une hausse de tarifs de 3%, approuvée par la Régie de l'énergie du Québec en décembre et entrée en vigueur en janvier 2004. Une seconde hausse de 1,4% s'applique depuis avril 2004.
- Pour l'année qui vient, le gouvernement prévoit des revenus supplémentaires de 0,7%, ce qui se traduira probablement par une nouvelle augmentation des tarifs.

Garderies

- Augmentation, au 1^{er} janvier 2004, de la contribution de 5 à 7\$ par jour, une augmentation de 40%

Coupures dans les transferts à la ville de Montréal

- Le gouvernement a réduit les montants des subventions qui devaient être versées à la ville de Montréal dans le cadre du Contrat de Ville signé avec le gouvernement précédent.
- Entre autres choses, cela signifie trois hausses en un an des tarifs du transport en commun; la carte mensuelle est passée de 54\$ à 59\$ dès janvier 2004
- La ville annonce une hausse de taxe pour payer la réfection du réseau d'aqueduc.

La réingénierie signifie...

une série de lois

Au moins 12 projets de loi touchant les personnes à faible revenu ont été déposés en novembre et décembre. 10 d'entre eux ont été adoptés en imposant le bâillon, après que les débats de l'Assemblée nationale aient été limités à 2 heures par projet de loi. Certains de ces projets de lois ont mis en place les tarifications décrites plus haut, les autres sont présentés ici. Les lacunes du processus démocratique tout autant que l'impact majeur de ces lois sont troublants.

Santé et services sociaux

Par la loi 25, le gouvernement a imposé la réforme des services de santé la plus importante des 30 dernières années. La réforme fusionne les CLSC, les centres de soins de longue durée et certains hôpitaux en une seule structure (« une instance locale »); tous ces établissements voient leur Conseil d'administration aboli et remplacé par un seul Conseil composé de 16 membres tous nommés par le ministre. Cette instance sera au cœur d'un « réseau intégré » qui coordonnera les services de santé par le biais de partenariats, notamment avec le secteur privé. Parmi les préoccupations majeures que cette réforme soulève :

- La loi change les structures, mais il n'y pas as d'argent ou de personnel supplémentaire pour faire face aux problèmes majeurs du système de santé.
- Disparition des CLSC et des CHSLD et de leurs missions.
- Sous-traitance et privatisation accrue.
- Fin de la participation démocratique des citoyenNEs dans les instances décisionnelles des institutions de santé.
- Le retour d'une vision médicale et curative de la maladie au lieu d'une vision globale de la santé qui reconnaît l'importance des déterminants de la santé (abandon de la mission sociale et préventive)
- La remise en question de l'universalité de plusieurs services sociaux et de santé qui étaient accessibles et gratuits. Seules certaines populations ciblées, désignées comme « vulnérables » ou ayant des problèmes particuliers de santé, auraient droit à ces services
- « Dumping » de responsabilités gouvernementales sur des organismes communautaires dans un contexte où le financement de ces groupes est menacé.

Conditions de travail et droits des travailleurs

- La loi 31, qui amende l'article 45 du Code du travail, favorise la sous-traitance dans les secteurs public et privé. cette loi entraînera la dégradation de la qualité des emplois pour des milliers d'employés des secteurs public et privé.
- La loi 7 interdit la syndicalisation pour les travailleuses des ressources intermédiaires et la loi 8 interdit la syndicalisation dans les garderies en milieu familial en plus de dé syndiquer les travailleuses qui s'étaient déjà syndiquées. Dans ces deux secteurs, les femmes (largement majoritaires) travaillent de très longues heures pour un petit salaire, et n'ont que peu d'autres avantages sociaux. La loi 30 limite le nombre d'accréditations syndicales dans le secteur de la santé et en détermine la composition. Ces trois lois remettent fondamentalement en question le droits des travailleurs et travailleuses à s'organiser pour améliorer leurs conditions de travail.

Développement social et économique

La loi 34 expulse les acteurs sociaux et économiques des mécanismes de décisions relatifs au développement régional.

Garderies

La loi 32 favorise le développement des nouvelles places en garderies dans le secteur privé plutôt que public.

Fusions / Défusions

Les lois 9 et 33, adoptées en décembre 2003, créent les conditions permettant les défusions dans les municipalités concernées. En permettant ces défusions, le gouvernement abandonne les efforts de redistribution de la richesse entre les arrondissement (ou anciennes banlieues) qui étaient à l'ordre du jour depuis des décennies. Pour un arrondissement comme Côte-des-Neiges/NDG, le (petit) fonds de péréquation, de même que la (lente) harmonisation des taux de taxation représentaient tout de même un espoir de pouvoir offrir aux résidents des services municipaux de meilleure qualité.

Procédures d'appel concernant l'administration publique

Deux projets de loi ont été déposés mais non adoptés. Avec ces projets de loi, il deviendrait plus difficile de défendre les droits sociaux et de contester des décisions de diverses administrations publiques telles l'aide sociale ou la Société de l'assurance automobile

La réingénierie signifie des politiques et des réformes

Finalement, le Gouvernement a également initié des réformes dans plusieurs secteurs.

Régime des rentes du Québec

Un document de consultation a été rendu public : il est question de resserrer les critères d'admissibilité à des pensions d'invalidité et de réduire considérablement les pensions de conjoint survivant. Une consultation a eu lieu en février 2004 mais aucun projet de loi n'est encore sur la table.

Partenariats publics-privés

Le gouvernement a annoncé son intention de déposer une politique de partenariat avec le privé, ce qui nous mènera à davantage de privatisation, incluant la construction et la gestion d'hôpitaux (en particulier dans le cas des « méga-hôpitaux »), la construction de routes, d'écoles, de prisons. De tels partenariats ailleurs au Canada et dans d'autres pays ont démontré qu'ils sont plus coûteux, en plus de compromettre la qualité et l'accessibilité des services.

Stratégie de lutte à la pauvreté

Déposé par le ministre Béchard peu de temps après le budget, le plan d'action pour lutter contre la pauvreté ne comprend pas les mesures concrètes qu'on en attendait. Certains éléments sont positifs, dont l'augmentation des allocations familiales pour les ménages à faible revenu. Cependant, les changements à l'aide sociale sont mineurs, la promesse de revenir à la gratuité des médicaments n'est pas respectée, l'augmentation de 15 sous du salaire minimum laisse toujours une personne travaillant à temps plein à quelques 4 000\$ sous les seuils de faible revenu de Statistiques Canada et aucune mesure ne vient en aide aux 31% d'ainés qui vivent dans la pauvreté.

La Stratégie vise la sortie de la pauvreté par l'emploi, sans par ailleurs mettre des véritables moyens à la disposition des personnes à l'aide sociale, bien au contraire Emploi-Québec fait face à des coupures de 30 millions\$. De plus, la majorité des mesures de la « réingénierie », des modifications aux lois du travail en passant par l'augmentation des tarifs en garderies ont pour effet d'accroître la pauvreté plutôt que de la combattre.

D'autres politiques sont annoncées

Un plan d'action sur l'immigration et l'intégration, une politique sur le développement énergétique, un politique sur le développement durable, une politique de la population (qui couvre les problématiques de l'immigration et de la natalité), une politique familiale (incluant la conciliation travail-famille) et une réforme des institutions démocratiques... seront prochainement à l'ordre du jour.